

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur.	18 fr. p.c. Poste.	24 fr. » c.
Six mois.	10 »	13 »
Trois mois.	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — —	Direct.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
4 — 54 — —	soir, Direct.
5 — 47 — —	Omnibus.
9 — 57 — —	Poste.

### PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

### AFFAIRES DE POLOGNE.

On lit dans le *Courrier du Dimanche*:

La dépêche de M. Drouyn de Lhuys à M. le duc de Montebello, concernant les affaires de Pologne, a été expédiée hier, 18 juin. Un jeune attaché à la direction commerciale du département des affaires étrangères la porte à Saint-Petersbourg.

Cette dépêche, qui répond à celle du prince Gortschakoff du 26 avril, est empreinte des mêmes sentiments de modération qui caractérisaient la première communication française.

Nous avons indiqué dans notre dernier numéro, d'après une lettre de notre correspondant diplomatique de Vienne, les objections qui avaient été soulevées par l'Autriche contre deux des six points du programme de M. Drouyn de Lhuys. Le comte de Rechberg hésitait à réclamer en faveur de la Pologne russe une représentation nationale proprement dite, alors que les sujets autrichiens de la Galicie n'étaient dotés que d'une représentation provinciale. Tout en jugeant opportun d'attribuer une large part à l'élément polonais dans les emplois publics, le ministre des affaires étrangères de l'empereur François-Joseph ne pensait pas, d'un autre côté, qu'il fût nécessaire d'en exclure absolument l'élément russe.

On nous assure qu'il a été tenu compte à Paris de ces observations, et que la dépêche de M. Drouyn de Lhuys, en formulant les six points déjà connus, s'attacherait, pour ne pas établir de divergence sensible entre l'attitude

du cabinet des Tuileries et celle du gouvernement autrichien, à ne pas trop préciser le deuxième et le troisième point.

Le document français mettrait de plus en avant l'idée d'une conférence, au sein de laquelle seraient représentées toutes les puissances signataires des traités de Vienne, et qui serait chargée de discuter la question sur les bases indiquées plus haut.

Quant à la proposition d'armistice, introduite dès le mois de mai par la Grande-Bretagne, elle a dû être écartée, au moins dans la forme qui lui avait été primitivement donnée. La dépêche de M. Drouyn de Lhuys se bornerait, si nos renseignements sont exacts, à exprimer l'espoir que le cabinet de Saint-Petersbourg, au cas où il déférerait aux vœux des puissances, prendrait les mesures les plus propres à arrêter l'effusion du sang pendant la durée des négociations.

Le même journal publie le document suivant:

Notre correspondant de Berlin nous transmet le document suivant, qui est inédit et dont il nous garantit l'authenticité. Cette pièce a été répandue à un grand nombre d'exemplaires dans la Pologne russe et jusque dans le grand-duché de Posen.

### LE GOUVERNEMENT NATIONAL AU PEUPLE POLONAIS.

Varsovie, 2 juin 1863.

A partir de la publication du présent décret, la loi pénale suivante, en matière de délits politiques, obligera les citoyens du pays.

Le gouvernement national décrète:

Art. 1<sup>er</sup>. Tous les actes tendant à affaiblir l'action du gouvernement national, à entraver le mouvement révolutionnaire, en un mot, tous les actes nuisibles à la cause de la patrie, sont considérés comme crimes d'Etat.

Art. 2. Les tribunaux révolutionnaires prononceront contre les coupables de crimes d'Etat les peines suivantes:

La mort, l'infamie jointe à la publication des noms dans les feuilles publiques; enfin, l'exil du lieu du domicile et même du pays pour un temps plus ou moins long.

Le choix d'une des peines sus-mentionnées dépendra du degré de culpabilité prouvée de l'accusé.

Dans le cas où il serait impossible d'exécuter la sentence de mort, le condamné serait mis hors la loi.

Art. 3. On prend pour principe que chaque citoyen a le droit d'en accuser un autre par voie de dénonciation.

La prescription comprise dans ce paragraphe comporte les exceptions suivantes:

Les commissaires gouvernementaux, militaires et civils, les chefs de palatinat, les employés en exercice à Varsovie, seront livrés aux tribunaux, en vertu d'une décision qualificative du gouvernement national.

Les fonctionnaires des districts seront jugés sur l'accusation des commissaires gouvernementaux de la localité.

L'instruction de l'enquête appartient au tribunal révolutionnaire. Chaque accusé a le droit d'avoir un défenseur.

Art. 4. Les sentences seront publiées par les feuilles publiques.

On mande de Londres, le 20 juin:

Le *Star* appuie l'amendement de M. Forster à la proposition Hennessy, demandant que l'Angleterre ne reconnaisse plus la souveraineté de la Russie en Pologne.

Le *Daily-Telegraph* dit que les procédés atroces de Mourawieff conduisent à la guerre.

Le *Times* dit: La prise de Pucbla est venue à propos pour donner de la force aux remontrances de la France. L'Empereur peut, s'il le veut, faire usage encore une fois des immenses ressources de la France dans un différend européen; il peut réaliser l'indépendance de l'Italie et de la Pologne. Mais il se peut que l'Empereur veuille seulement intimider la Russie et lui arracher par la crainte autant de concessions que possible. Quant au gouvernement russe, il peut consentir à quelques-unes des demandes des puissances, mais il existe un autre obstacle à ses concessions, c'est l'extension du mécontentement. Les puissances interviennent seulement en faveur de la Pologne. Or, d'autres parties de l'empire russe pourraient aussi demander une constitution. — Havas.

Varsovie, 19 juin. — Les journaux affirment que l'archevêque de Varsovie, avant son départ pour Saint-Petersbourg, aurait été conquis dans son palais et que des gendarmes l'auraient conduit au chemin de fer et accompagné pendant son voyage. Ces nouvelles sont entièrement controuvées. Mgr Félineski n'a été ni conquis chez lui, ni accompagné par des gendarmes; il est parti seul avec un chapelain et son domestique.

Hambourg, 21 juin. — L'insurrection a

### REVUE.

## LE DERNIER AMOUR.

(Suite.)

Assise et repliée au fond d'une sorte de phaéton que conduisait Pascal, Michel ne respirait avec délices la brise molle et embaumée qui se jouait autour de son visage si délicat et si transparent, que le réseau des plus petites veines s'y laissait entrevoir.

— C'est là, dit tout-à-coup Micheline.

Et de sa main mignonne elle indiqua l'endroit où, quelques années auparavant sa mère avait perdu connaissance. Pascal se souvint.

Cinq minutes après, ils mettaient pied à terre devant la cabane des marais salans où avait été transportée Madeleine Chabry. La paillardière les accueillit avec une gravité pleine d'émotion.

— Comme vous voilà brave et alerte, madame! dit-elle. Ah! je vois bien qu'il y a un bon Dieu pour les bonnes gens!

Puis, dans un moment où la jeune femme regardait, triste et pensif, le lit rustique où sa mère était morte, elle se tourna vers Kersaint et reprit à voix basse:

— M'est avis, monsieur, que vous lui avez porté

bonheur. Une amitié sainte et fidèle, c'est quasiment une providence ici-bas.

Nos promeneurs burent un peu de lait fraîchement tiré au pis d'une vache que la Bretonne tenait de la liberté de Micheline. Après quoi ils remontrèrent en voiture et se rendirent au cimetière de Guérande. Il trouvèrent le père Jacques en train d'arroser.

— Ah! vous voilà, madame! Dieu soit loué! dit-il. Il y a apparence que vos plantes s'ennuient de ne point vous voir. J'ai beau les soigner de mon mieux, elles refusent de fleurir et s'en vont en langueur comme si elles avaient du chagrin.

Il suffisait d'un coup-d'œil, en effet, pour reconnaître que la végétation du petit enclos souffrait. L'âme humaine est naturellement superstitieuse.

— Pauvre mère! murmura Micheline en s'agenouillant au pied de la tombe. Mon absence t'a sans doute attristée, et tout s'est conformé ici aux secrets tourments de ton amour maternel.

Elle demeura un instant plongée en un profond recueillement. Puis elle se leva, examina les plantes qui mouraient, les recommanda de nouveau à tout le zèle du père Jacques, et resta seule avec Kersaint.

— Il faut, mon ami, lui dit-elle, que je vous adresse une confidence et que je vous exprime un vœu. La circonstance vous expliquera la gravité de mes paroles qui,

je l'espère, ne vous affligeront point.

Ce début un peu solennel inquiéta Pascal. Néanmoins, il maîtrisa son anxiété.

Micheline désigna du regard un petit terrain contigu à la tombe de sa mère, et reprit:

— Je suis femme de prévoyance, dit-elle, et je me suis fait concéder à perpétuité le coin de terre où je compte reposer à côté de ma mère. Je désire que ma tombe soit comme celle-ci, simple, verte, *curie mem*, s'il se peut. Point de monument, mais le grand air, l'espace et le soleil. J'imagine, en effet, qu'aux heures nocturnes où les fantômes prennent leur essor, il me sera plus facile d'échapper à ma prison pour aller, invisible, caresser le front endormi de ceux que j'aime.

Comme elle achevait, elle surprit deux grosses larmes sur les joues de Kersaint.

— O le poltron! il me croit déjà morte! ajouta-t-elle en souriant. Rassurez-vous, monsieur: ce qu'on prévoit se fait toujours attendre, et vous vous hâtez trop de me pleurer.

— C'est que je crains de vous survivre! répondit Pascal avec un accent à la fois plein de désespoir et de terreur.

Le retour eut lieu silencieusement. Le temps s'était assombri, les horizons avaient revêtu un aspect sévère, un vent d'ouest venait de se lever, il soufflait âpre et

plaintif à travers les marais salans; les mouettes traversaient l'air en criant et l'on entendait gronder plus impétueux de minute en minute le flot qui envahissait les canaux où se forme le sel marin. Tout annonçait un prochain orage. Il éclata en effet, mais Kersaint l'avait prévu. Quand retentirent les premiers coups de tonnerre, sa compagne et lui avaient gagné Saint-Nazaire, et déjà ils étaient à l'abri.

À dater de ce jour, cependant, le mal qui minait sourdement Micheline ressaisit tout son empire funeste. Il n'avait laissé un peu de répit à sa victime que pour inspirer une sécurité trompeuse et sévir ensuite avec plus de rapidité. C'était bien ce qu'avait craint le docteur, et le diagnostic ne tarda pas à lui donner complètement raison.

Deux mois après la promenade à Guérande, la malade n'était plus qu'une ombre, ses membres étaient devenus si fluets qu'il semblait qu'on les eût brisés en les touchant. Son visage seul conservait encore un peu de rondeur et de fermeté, mais il était comme diaphane, et l'on eût dit qu'il réfléchissait une pâle lumière intérieure. Du reste, elle souffrait à peine, elle ne mourait pas, elle s'éteignait, et si doucement que ceux qui l'entouraient refusaient de croire à l'imminence d'un malheur.

Un matin, on vint prévenir Kersaint que Micheline

éclaté dans le gouvernement de Smolensk. Le plus riche seigneur de la contrée, M. Voularski, est à la tête du mouvement. Les Russes ont été battus par les insurgés.

On lit dans le *Czas* de Cracovie, du 20 juin :

Il se confirme que les Russes ont été mis en déroute dans l'arrondissement de Biala. Les insurgés ont fait prisonnier dans cette affaire le général russe Maniakine qu'ils ont condamné à être fusillé.

Dans le palatinat de Kalis, district de Wielun, un détachement de 150 insurgés, cerné par 600 Russes, est parvenu à se faire jour à travers les rangs ennemis.

Dans le palatinat de Cracovie, à Gory, a eu lieu une escarmouche de cavalerie, avec des pertes insignifiantes pour les insurgés, mais leur chef Boncza a été blessé.

On parle de mutineries parmi les cosaques du Don, stationnés dans le royaume; ils demanderaient à retourner dans leur pays avec leur butin. — Havas.

Nous recevons de Volhynie les informations suivantes :

Un trait touchant vient de se passer à Slawuta, château de famille des princes Sangusko. Le prince Roman, ce martyr de 1831, que chaque Polonais vénère, se trouvait seul chez lui à la campagne, lorsqu'on vint lui annoncer que des hordes altérées de sang et de pillage s'avançaient. Au lieu de fuir dans la ville voisine, comme l'avaient fait presque tous les autres propriétaires, le prince resta, parla aux paysans, leur rappela son père qui avait aussi été le leur : sa vue, son courage, finirent par imposer même à ces furieux, qui s'éloignèrent sans toucher au château ni à ses atténaances. Il faut leur rendre la justice que s'ils respectèrent le prince et la maison, les fermes, les forêts, les fabriques furent dévastées à l'envi.

Le *Morning-Post* annonce que les représentants des dix puissances se réuniront à Londres pour ratifier les protocoles récemment signés qui fixent les limites du nouveau royaume de Grèce, acern des îles Ioniennes. L'Italie sera représentée à ces conférences. Le Parlement ionien actuel sera dissous, et un nouveau Parlement sera convoqué pour décider la question d'annexion. Les affaires pendantes ne permettent pas la dissolution immédiate du Parlement actuel. D'autre part, la Constitution ionienne exige un délai de quarante jours avant la convocation d'un nouveau Parlement. Par suite, l'annexion des îles Ioniennes à la Grèce ne sera pas terminée avant trois mois.

La députation hellénique est arrivée samedi à Athènes, de retour de Copenhague, où elle s'était rendue pour présenter au prince Chris-

tian le décret qui lui confère la couronne de Grèce.

Le gouvernement provisoire a donné l'ordre de préparer le palais pour le roi Georges I<sup>er</sup>. (La France.)

Nous croyons savoir que lord Russell a fait connaître aux grandes puissances l'intention définitive de se dessaisir du protectorat des îles Ioniennes, et leur a indiqué la marche qu'il pensait suivre.

Les Ioniens auront à émettre le vœu de leur annexion à la Grèce, et cette résolution, après avoir été communiquée aux puissances protectrices, sera portée à la connaissance de celles qui ont signé les traités de Vienne, et qui avaient mis les îles Ioniennes sous la protection de l'Angleterre.

On ne doute pas de l'accord de toutes les parties contractantes, et il y a lieu de penser que l'annexion pourra être déclarée d'ici à deux ou trois mois. Il serait à désirer que le nouveau roi des Grecs ne se rendit à Athènes qu'après le règlement de cette question. (Idem.)

La *Correspondance générale*, de Vienne, du 20 juin publie les nouvelles suivantes, en date de Corfou, 14 juin :

Les préparatifs qu'on fait ici pour l'arrivée du roi des Hellènes autorisent à croire que Georges I<sup>er</sup> restera à Corfou longtemps, sinon d'une manière permanente. On aurait jugé que le nouveau roi ne pouvait pas occuper le château royal d'Athènes avant que la dynastie de Bavière eût renoncé nettement à son droit de propriété. — Havas.

Depuis quelque temps on signale une recrudescence considérable d'émigrants russes, qui arrivent en Turquie par les bateaux à vapeur faisant le service de la mer Noire. Jamais on n'en avait tant vu que depuis l'insurrection de la Pologne. Ces émigrants, qui débarquent toutes les semaines par milliers, fuient la misère et les vexations auxquelles ils sont exposés dans leur pays par suite des mesures ordonnées en vue de la guerre.

Il faut dire, à l'honneur de la Turquie, que la Porte Ottomane a pour tous ces émigrants une sollicitude presque paternelle. Elle a institué une commission spéciale, chargée de pourvoir à leurs besoins les plus pressants. On leur distribue des terres, leur choisit des localités pour y bâtir des villages; on leur donne de l'argent, des bestiaux; on les exempte de l'impôt, du recrutement et de beaucoup d'autres charges pendant cinq, dix ou quinze ans, selon les lieux où ils s'établissent. (La France.)

Nous avons des nouvelles particulières de Rio de Janeiro du 25 mai. A cette date, l'opinion publique était toujours préoccupée du différend avec l'Angleterre, et elle approuvait de la manière la plus complète les mesures éner-

giques prises à cet égard par le gouvernement brésilien.

Les télégrammes de New-York apportent un certain nombre de détails sur les opérations militaires soit à Wisburg, soit à Frederiksburg, soit sur le Rappahannoc. Il en résulte, en somme, que les fédéraux n'avancent pas dans leurs entreprises. Sur la rivière, la cavalerie fédérale s'est fait battre par Steward, et n'a pu, par conséquent, empêcher un mouvement de Lee, ce qui était le but de l'attaque qu'elle avait tentée; le siège de Wigsburg continue. Banks s'est fait battre devant Port-Hudson, et les confédérés occupent toujours Frederiksburg.

Les faits, comme on voit, suivent le cours naturel et légitime prévu par les bons esprits en Europe, et qui semble si manifestement indiqué par la force des choses. Nous ne doutons pas que le Sud n'arrive aux résultats qu'il s'est proposés; mais l'orgueil, la jalousie, les intérêts du Nord auront retardé pour le Sud l'heure de l'indépendance sans pouvoir l'empêcher de sonner, et amené des désastres qu'un demi-siècle de travail sera peut-être insuffisant à réparer. (La France.)

#### MEXIQUE.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Nous empruntons les informations suivantes à une lettre écrite de Mexico, le 25 avril dernier, par une personne qui mérite toute confiance.

Malgré les bulletins mensongers que le gouvernement de Juarez fait publier tous les jours pour annoncer de prétendues victoires remportées par Comonfort et par Ortega, la plus vive inquiétude règne dans la capitale.

La garnison de la ville se compose de six à sept mille hommes qui errent beaucoup, mais qui ne paraissent pas faire partie des corps d'élite, car les meilleurs officiers de l'armée mexicaine sont à Puebla.

On a élevé quelques travaux dans le but de mettre la capitale en état de défense. Parmi eux, les plus importants se composent d'une série de retranchements et d'ouvrages de campagne construits près de la porte Saint-Lazare, à l'extrémité de la chaussée d'Ayotla sur la route de Puebla.

On en a construit d'autres du même genre à la porte de Belen, à la porte Saint-Antoine, au lieu dit Molino del Rey, ainsi que sur les routes de Guadalupe et de Queretaro. Ces divers ouvrages doivent être reliés entre eux; mais le général du génie qui dirige les travaux ne se presse pas, parce qu'il a la conviction que les Français n'arriveront pas avant le mois de décembre ou de janvier prochain devant Mexico.

Juarez espère que Puebla arrêtera l'armée du général Forey pendant tout l'été, que les chaleurs feront subir de grandes pertes aux

quiétude, mon tourment.

— Oui, oui, je les comprends!

— Et vous me promettez de veiller sur la chère abandonnée?

— Je vous le jure!

— Ah! comme je vous remercie et comme je vais vous aimer dans le ciel!

Sa tête retomba sur l'oreiller, ses yeux se fermèrent, son front se marbra, sa lèvre se tendit. Il semblait qu'elle eût exhalé le dernier soupir.

Kersaint poussa un cri.

— Oh! dit-elle en soulevant ses paupières d'où jaillit un pâle rayon, je ne suis pas encore partie. Du courage, mon ami! Je veux disparaître en vous souriant.

Après une pause elle reprit d'une voix presque imperceptible :

— Flavien m'a bien aimée, et c'est charmant, le premier amour!... Mais il aimera encore, lui, et il m'aura bien vite oubliée!... Pascal, au contraire, gardera religieusement mon souvenir, et rien ne pourra le consoler désormais... Ah! c'est noble et beau, le dernier amour!...

Quelques heures plus tard, elle disait adieu à son mari, qui sanglotait. Puis elle expirait en adressant un regard d'ange à Pascal.

(La fin au prochain numéro.)

Français, et que s'ils parviennent à se rendre maîtres de la place, ils ne pourront empêcher Ortega d'en sortir avec ses troupes pour venir défendre la capitale.

La ville de Mexico, par sa nature, prête beaucoup à la défense; mais pour pouvoir soutenir un siège avec avantage, il lui faudrait une armée nombreuse et solide, un matériel de guerre considérable, un général d'un grand mérite et une armée de soutien sérieuse et bien commandée; or, à la date du 25 avril, elle ne possédait pas ces éléments. Depuis, il n'est pas probable qu'elle les ait acquis.

Sans rien préjuger, il est permis de penser, d'après les détails qui précèdent, que Mexico ne fera pas une longue résistance lorsque l'armée française victorieuse se présentera devant ses murs après la prise de Puebla, événement qui a déjoué tous les calculs de Juarez et de ses partisans.

Le paquebot de New-York nous apprend que nos troupes sont en marche sur Mexico, à six milles déjà au-delà de Puebla. Au sujet de notre campagne dans le Mexique, voici ce que nous lisons dans le *Spectator*, de Londres :

« On semble croire à Paris que l'Empereur, une fois arrivé à Mexico, se retirera; mais il n'est pas facile de voir comment il pourrait conclure un traité sans avoir constitué un nouveau gouvernement. C'est là une œuvre de temps et de labeur. On croit qu'il exigera au moins la Sonora et la Basse-Californie comme indemnité. De sorte que la France, comme l'Angleterre et l'Amérique, aura aussi sa région aurifère. On dit que les Français sont déjà en possession de Guaymas, mais cette nouvelle mérite confirmation. »

On comprend que nous ne rapportions ces assertions qu'à titre de renseignements, et en en laissant toute la responsabilité à la feuille anglaise. (La France.)

Le général Forey a pris récemment un arrêté destiné à faciliter les opérations commerciales au Mexique.

Aux termes de cet arrêté, les marchandises importées au Mexique dans les ports occupés par l'armée française et à destination des contrées où s'exerce son autorité, n'acquitteront que la moitié du droit principal d'importation inscrit au tarif actuel.

Cette disposition profitera aux produits extraits de l'entrepôt de Vera-Cruz, autant qu'ils auront été introduits après l'occupation.

On continuera à soumettre au paiement intégral des droits :

1° Les marchandises embarquées en dehors des ports d'occupation, alors même qu'elles seraient déclarées pour les pays placés sous l'autorité française;

2° Les marchandises qui, débarquées dans l'un des ports qu'occupe la France, devraient être dirigées sur la partie du Mexique restée jusqu'ici séparée de notre rayon d'action.

La réduction dont il est question au premier paragraphe ne s'applique pas aux droits additionnels, tels qu'ils sont établis. (Moniteur.)

Un rapport adressé par M. le général Forey à l'Empereur ajoute à ceux qui ont déjà été publiés dans le *Moniteur* quelques détails curieux. Le 2 mai, le chef ennemi qui commandait le cadre de Santa Inez demanda à parlementer. Le général Douay ayant envoyé le lieutenant Tulpin, celui-ci fut aussitôt arrêté, conduit devant le chef du cadre, qui se trouva être un réfugié italien, et menacé de mort. Mais le général Ortega, informé du fait, fit reconduire le lieutenant Tulpin et punit l'officier coupable de ce guet-apens. M. le général Forey ajoute que les discours prononcés au Corps législatif sur la question mexicaine par MM. Picard et Jules Favre ont été trouvés par milliers, traduits en espagnol, dans les cadres tombés au pouvoir de nos soldats. (Moniteur.)

Nous empruntons à la *Gironde* le récit d'un mouvement ou plutôt d'une véritable émeute sur les quais de la Grave et des Salinières, à Bordeaux :

« On sait qu'une voie ferrée, destinée à relier

le demandait. Comme il ne manquait jamais de se rendre chaque jour auprès d'elle, cet appel avait lieu de le surprendre. C'était là, pensa-t-il, une particularité de sinistre augure. Son cœur se serra horriblement. Il réagit néanmoins contre cette violente oppression, et, après s'être composé un visage à peu près calme, il entra chez la malade qui, en l'apercevant, murmura :

— Venez vite, mon ami. Je ne saurais trop tôt vous voir aujourd'hui.

Il s'assit au chevet du lit et posa ses lèvres tremblantes sur deux mains d'une telle ténuité qu'elles avaient à peine la place pour un baiser.

— Aujourd'hui? demanda-t-il. Pourquoi aujourd'hui?

— Parce que ce soir je serai morte, répondit-elle sans hésiter.

Kersaint frissonna comme s'il recevait une balle dans la poitrine.

Après une minute de silence la jeune femme reprit :

— Oh! je sens bien que mon cœur se glace. Dans quelques heures il aura cessé de battre. Ce qui reste en moi de chaleur s'est déjà réfugié au cerveau.

Je ne vis plus que par la pensée; encore est ce une lumière vacillante qu'un souffle peut éteindre subitement. Il faut donc que je me hâte d'en profiter, et c'est pourquoi, mon bon Pascal, j'ai voulu vous parler sans retard.

— Parlez donc, ma fille bien-aimée! J'enfermerai vos paroles au fond de mon cœur, et elles n'en sortiront plus.

Disant cela, le malheureux roidissait son âme et affermissait sa voix. Il comprenait que la circonstance était solennelle, suprême, et qu'il devait se préparer à donner l'exemple du courage et de la résignation.

Micheline poursuivit avec la mélancolie ineffable des derniers adieux :

— Qu'il est doux, mon ami, de mourir comme je meurs! Oui, je remercie le ciel qui m'accorde une fin si lente et si facile, qui me permet de quitter la vie tout doucement et comme on s'endort! Cependant je ne veux pas rendre mon âme à Dieu avant d'avoir rempli le devoir le plus sacré d'une mère, avant d'avoir obtenu pour ma fille la protection du plus noble cœur que j'aie connu ici-bas. J'ose donc, mon bon Pascal, vous supplier d'être pour l'orpheline un appui, une providence, quand je ne serai plus.

Un rayonnement d'amour maternel illumina le regard de la mourante.

— Mais elle aura son père, murmura Pascal.

— Son père! répéta Micheline en soupirant, son père est bien jeune, mon ami. Il ne tardera pas à se remarier. Alors la pauvre petite sera placée sous la domination d'un étranger. Vous devez comprendre mon in-



**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1855, savoir :  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**JOLIE HABITATION**

Située à Saumur, route neuve de Saint-Lambert,

En face la gare des marchandises,

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

De suite.

Cette habitation comprend une maison, élevée, sur grande cave voûtée, d'un rez-de-chaussée, d'un étage presque entièrement parqueté, et d'un grenier ;

Une remise ;  
Un jardin bien arrosé, ayant une pièce d'eau très-poissonneuse.

Il y aura toutes facilités de paiement pour l'acquéreur.

S'adresser, pour visiter, à M. NANCEUX, propriétaire, soit à l'habitation, soit rue du Marché-Noir, 10, et, pour traiter et tous renseignements, à celui-ci ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DELY, notaire à Angers, place du Ralliement, 16.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

De produit et d'agrément,

Sur le chemin de fer d'Angers à Saumur, comprenant maison de maître, en bon état, jardin et dépendances, pièces d'eau. Contenance deux hectares dix ares.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DELY, pour tous renseignements et traiter.

**A VENDRE**

MATÉRIAUX provenant de démolitions de maisons, rue Neuve-Beaupaire : tuiles, bois de charpente, menuiserie, etc.

S'adresser à M. PRÉTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (297)

**A LOUER**

DE SUITE,

**PREMIER ÉTAGE,**

Quai de Limoges, 147,

Maison de M. FOUQUES.

S'adresser à M. PERREAU BOUGE, quai de Limoges, 145. (377)

**BON BILLARD**

A VENDRE  
S'adresser au bureau du journal

**MAISONS A LOUER**

Présentement au pour la Saint-Jean,

Avec PETITS JARDINS, rue St-Lazare et sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à MM. Sergé et Saulnier. (52)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

**A VENDRE**

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (357)

**LE MEILLEUR SOUFFLET,**

pour

LE SOUFRAGE DE LA VIGNE, est sans contredit le

**SOUFFLET NEVEU, ÉLIE, Ferblantier,**

Rue du Portail-Louis, à Saumur.

Même maison : CORNET CADEOT.

Le Soufflet Neveu se trouve chez le fabricant et chez les principaux ferblantiers et quincailliers (348)

M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, demande un CLERC expéditionnaire. (317)

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1865.

Une petite maison, située près l'église St-Nicolas, occupée par la veuve Mabileau.

S'adresser à M. Galleau, rue Royale, 16. (530)

**BAINS SAINT-NICOLAS,**

Précédemment exploités par

M. Charnod,

Quai Saint-Nicolas, à Saumur.

M. RENÉ SEPTIER a l'honneur de prévenir qu'il vient de prendre la direction des bains Saint-Nicolas, et qu'à partir de ce jour, ils seront de nouveau ouverts au public, qui y trouvera tout le confortable désirable.

On continuera à y donner des bains médicaux, bains de vapeur, douches, etc.

M. René SEPTIER ose espérer que les personnes qui fréquentaient précédemment cet établissement, voudront bien lui continuer la confiance, les assurant à l'avance qu'il mettra tous ses soins à la mériter. (576)

Vient de paraître :

**MÉMOIRE**

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

**DE FORTS VITRIFIÉS**

Par M. F<sup>a</sup> PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

**LES ASPERGES ET LES FRAISES**

On description des meilleures méthodes de culture pour les obtenir en abondance et presque sans frais; de la manière de les forcer pour avoir des primeurs et des fruits pendant l'hiver, suivie du *Calendrier du cultivateur d'asperges et de fraises*, indiquant, mois par mois, les travaux à faire dans les aspergères et les fraisières, 1 vol. in-18, 1 fr., et 1 fr. 10 franco par la poste. Chez M. Chamerot, libraire, rue du Jardinot, 15, ou chez M. Roret, rue Hautefeuille, 12, à Paris.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**



DE L'ENTRE-PRIS CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fèves, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.

— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonnat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Maimortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directive royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 20 JUIN.			BOURSE DU 22 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	68 35	» 15	» »	68 60	» 25	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97 10	» 10	» »	97 »	» »	» 10
Obligations du Trésor.	460 »	» »	» »	460 »	» »	» »
Banque de France.	3480 »	10 »	» »	3480 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1360 »	» »	5 »	1350 »	» »	10 »
Crédit Foncier, nouveau.	1275 »	» »	» »	1255 »	» »	20 »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier	1205 »	» »	5 »	1210 »	5 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	735 »	» »	» »	732 50	» »	2 50
Orléans (estampillé)	997 50	5 »	» »	1000 »	2 50	» »
Orléans, nouveau	812 50	2 50	» »	812 50	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1037 50	5 »	» »	1035 »	» »	2 50
Est.	503 75	» »	» »	502 50	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	1032 50	» »	6 25	1032 50	» »	» »
Midi.	725 »	» »	2 50	727 50	2 50	» »
Ouest	521 25	» »	1 25	521 25	» »	» »
Genève	455 »	2 50	» »	455 »	» »	» »
Dauphiné	» »	» »	» »	460 »	» »	» »
Ardennes	477 50	2 50	» »	477 50	» »	» »
Algériens	» »	» »	» »	500 »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz	1785 »	» »	5 »	1790 »	5 »	» »
Canal de Suez	520 »	2 50	» »	517 50	» »	2 50
Transatlantiques.	540 »	» »	» »	540 »	» »	» »
Autrichiens	465 »	» »	» »	465 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	575 »	» »	» »	573 75	» »	1 25
Victor-Emmanuel	422 50	» »	» »	422 50	» »	» »
Russes	433 75	» »	1 25	433 75	» »	» »
Romains.	440 »	» »	» »	436 25	» »	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	735 »	» »	» »	736 25	1 25	» »
Saragosse	722 50	» »	2 50	718 75	» »	3 75
Portugais	545 »	» »	2 50	547 50	2 50	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord.	311 25	» »	» »	311 25	» »	» »
Orléans	311 25	» »	» »	312 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	308 75	» »	» »	308 75	» »	» »
Ouest	302 50	» »	» »	303 75	» »	» »
Midi.	306 25	» »	» »	307 50	» »	» »
Est.	295 »	» »	» »	297 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**LES PLUS RÉCENTES NOUVEAUTÉS ARTISTIQUES. Ornement des Salons. Récréation des Familles.**

ON PEUT SE PROCURER  
Jusqu'au 22 Juin (Midi)

L'UN DES QUATRE OBJETS ARTISTIQUES SUIVANTS,  
Venant de paraître,  
Accompagnés chacun d'une grande Prime gratuite:

**12** fr.

UN NUMÉRO D'OBLIGATION DE 100 FR.

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,

PARTICIPANT AU TIRAGE DU 22 JUIN PROCHAIN

Et dont les Lots sont :

100,000 — 50,000 — 20,000 fr.

- MAGNIFIQUE ALBUM** contenant 50 encadrements pour photographies, couvert en maroquin de toutes nuances, avec grand relief, deux fermoirs à grandes pattes richement dorés.
- NEUF CARTES** photographiques à choisir dans les 16 collections suivantes : Célébrités contemporaines, 521 portraits (sur la même carte). — Famille impériale, 7. — Famille de l'empereur, 55. — Ministres, 14. — Maréchaux, 8. — Généraux, 120. — Amiraux, 15. — Epi-copat, 40. — Louis XVI et la famille royale, 6. — Leurs descendants, 6 (portraits séparés). — Auteurs et Compositeurs, 72. — Sommités (flamés), 49. — Théâtre italien, 12. — Opéra (danse), 57. — Célébrités anglaises, 48. — Célébrités espagnoles, 56.
- MONOCLE ÉLÉGANTE** à co-lisse (breveté) se mettant ainsi au point de vue de chaque observateur pour grossir et animer les photographies — avec fermoir et compartiment pour cartes, couvert en maroquin de toutes nuances, et constituant non-seulement la dernière nouveauté du genre le plus en vogue, mais encore la plus parfaite.
- SUPERBE PAROISSIEN** romain (à l'usage de tous les diocèses), véritable chef-d'œuvre typographique sortant des ateliers de M. A. Maître, — reliure riche et nouvelle en maroquin de toutes couleurs, titre en chromo, gravures très-fines, deux fermoirs argentés vieux, tranches de couleur avec semis d'étoiles d'or, ORNE du portrait photographié de N. S. P. le Pape, disposé par nos soins.

**FAVEUR EXCEPTIONNELLE!** Les Souscripteurs qui prendront les quatre objets ci-contre, et qui enverront par conséquent 48 fr., recevront gratuitement, en outre des Primes afférentes à chaque objet, une **quintaine d'abonnement d'un an**, à partir du jour de la Souscription, à un des plus élégants journaux de modes, **la Toilette de Paris**, fondé et dirigé par M. **Phillipon**, paraissant tous les quinze jours, et donnant, dans chaque numéro, une gravure de modes, dessinée par **Compte-Cailx**, colorée et retouchée à la gouache, et, en outre d'une rédaction très-soignée, des patrons de vêtements, de broderies, et des planches de détail de lingerie et de chapeaux.

POUR RECEVOIR immédiatement et FRANCO, soigneusement emballés, les Objets ci-dessus, ainsi que les PRIMES — Envoyer, d'ici au 22 Juin, midi, — en MANDATS ou Timbres-Poste, — la SOMME de 12 fr. par chaque Objet demandé, à M. H. LARIVIÈRE, éditeur, 14, rue Saint-Marc, à Paris.